

Délibération n°2015-03-31-177

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 31 mars 2015

OBJET :	CONVENTIONS PARTENARIALES INNOVATION ET FILIERES Avec Silver Valley
----------------	--

EXPOSE DES MOTIFS

La Communauté d'agglomération Seine Amont se situe à la fois au cœur :

- d'une dynamique territoriale particulière,
- d'opérations d'aménagement et de contrats territoriaux (déploiement d'une OIN, présence de l'EPA ORSA, accueil de deux gares du Grand-Paris-Express, CDT « Grandes Ardoines », mise en place du futur contrat de ville....).

Le territoire concentre un fort potentiel d'innovation, dans le cadre d'une dynamique portée en particulier par diverses structures soutenues par la CASA.

Cette dynamique est progressivement reconnue au niveau national avec par exemple l'intégration de la CASA dans le cadre contractuel « ECOCITE » du Plan d'Investissement d'Avenir, sa nomination comme lauréat de l'appel à projet Territoire à Énergie positive et Croissance Verte (TEPCV) du ministère de l'écologie, de l'appel à manifestation d'intérêt Gares Numériques de la Société du Grand Paris, la participation à l'initiative Futur en Seine en partenariat avec le Pôle de compétitivité Cap Digital.

Le diagnostic réalisé par la CASA sur le territoire a permis d'identifier plusieurs enjeux majeurs, conduisant à la définition d'une stratégie de développement économique qui s'appuie en particulier sur :

- le dynamisme économique du territoire, avec en particulier l'implantation de nouvelles entreprises relevant de « l'économie de la connaissance »,
- L'implantation de nombreux établissements d'enseignement supérieur, de recherche et d'entreprises de haute technologie.
- Le développement de filières et de pôles industriels innovants : Silver Valley, Eco-activité/Eau-milieux-Sols, Mécatronique, Matériaupole, Elastopôle, Industries culturelles et Créatives/Numérique/Audiovisuel...
- La rénovation économique urbaine engagée en particulier par les opérations d'aménagement des villes : Ivry-Confluences, Ardoines, Lugo...
- Les « politiques de la ville » mises en œuvre par la CASA et les Villes, en particulier en matière d'insertion.

Cinq enjeux majeurs ont été ainsi identifiés :

1. Les filières et les secteurs d'excellence du territoire

Quatre « Domaines d'Activité Stratégique » ont été identifiés : ingénierie urbaine et transition énergétique, secteur de la santé, industries culturelles et numériques, Silver Économie.

Les autres segments économiques et les projets développés sur le territoire constituent des ressources et points d'appuis qui permettront in fine à identifier et partager un positionnement discriminant, permettant de faire rayonner le territoire au sein du Grand Paris.

2. L'emploi, l'insertion et la formation

Les enjeux stratégiques sont de favoriser l'accès à l'emploi des habitants et en particulier réduire le décalage entre l'offre et la demande, contribuer à l'insertion professionnelle des personnes très éloignées de l'emploi et promouvoir la formation des habitants en vue d'augmenter les taux d'accès à l'emploi.

3. Le maintien de la vocation productive

L'un des enjeux actuel et futur est d'ajuster le potentiel industriel existant au potentiel d'innovation et de mettre en cohérence l'emploi local.

4. Les relations avec les acteurs économiques, les entreprises et les structures de l'enseignement supérieur et la Recherche du territoire.

Il s'agit de développer une politique structurée de suivi du tissu économique avec un panel d'entreprises « comptes clés » et d'accompagner les grands projets d'aménagement à venir du territoire.

5. Les problématiques foncières et immobilières

L'enjeu est de structurer et de permettre le développement de locaux pour les PME/PMI et le maintien de la vocation productive sur le territoire.

Avec le soutien qu'elle apporte aux réseaux, grappes d'entreprises, cluster ou pôle de compétitivité, dont elle est par ailleurs membre de leurs gouvernance, la Communauté d'agglomération Seine-Amont s'inscrit pleinement dans ces enjeux et participe aux enjeux de développement économiques identifiées.

Par ce soutien, la CASA souhaite ainsi favoriser sur son territoire les dynamiques de filières d'activités porteuses d'innovation et d'attractivité, permettant le montage de projets innovants, la mise en œuvre d'expérimentations, le développement d'activités économiques à valeur ajoutée, la mise en œuvre d'actions de formation et la création d'emplois, le développement d'un écosystème propice aux développements de synergies porteuses de valeurs ajoutées et contribuant à l'ancrage et l'attractivité des entreprises, créateurs et porteurs de projets, laboratoires de recherche, acteurs de l'enseignement supérieure, la recherche et la formation.

Ce soutien est formalisé et contractualisé par des conventions d'objectifs, qui définissent les engagements respectifs des partenaires : la structure concernée, la CASA, et éventuellement d'autres contractants de la convention (Conseil général, villes...), ainsi que l'engagement financier de la CASA (confirmé chaque année dans le cadre du vote du budget prévisionnel).

Cela concerne le partenariat avec Silver Valley, avec les objectifs indiqués.

Silver Valley

Convention bipartite Silver Valley-CASA

Objectifs de la convention :

Appui à la mise en œuvre des objectifs et projet de la grappe d'entreprise définis dans le cadre d'un plan de développement annexé à la convention

Contenu du plan de développement concernant les objectifs de Silver Valley

- Renforcer et animer un écosystème propice au développement et à la distribution de solutions pour le mieux vieillir.
- Sensibiliser les acteurs publics, privés et académiques aux opportunités liées au vieillissement de la population.
- Accompagner les acteurs de la Silver Économie dans leur stratégie d'innovation et dans leur compréhension des besoins et usages des seniors.
- Développer l'attractivité territoriale francilienne et promouvoir les solutions françaises à l'international.

Également, Silver Valley poursuit son action de portage et organisation de la bourse d'innovation Ch. Foix.

L'action de Silver valley est à articuler avec l'association du pôle allongement de la vie et la plateforme Silver innov'.

Montant CASA de la subvention 2015 proposée : 75 000 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- Oui l'exposé des motifs,
- vu le code général des collectivités territoriales,
- vu le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et notamment ses articles 107 et 108,
- vu la Communication de la Commission, Encadrement des aides d'Etat à la recherche, au développement et à l'innovation, C(2014) 3282, 21 mai 2014,
- vu le régime cadre exempté de notification N°SA.40391 relatif aux aides à la recherche au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2014-2020,
- vu la loi n°2000-321-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- vu la délibération du conseil communautaire du 12 décembre 2013 définissant l'intérêt communautaire en matière de développement économique et de politique de la Ville ;
- vu les statuts de l'association,
- vu le plan développement stratégique et ses objectifs,
- considérant que cette action s'inscrit dans les objectifs de la CASA en matière de développement économique, de formation et d'emploi,
- vu le projet de convention,

APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE

- **Article 1** : approuve le plan de développement stratégique de Silver Valley et autorise le Président ou son représentant à le signer.
- **Article 2** : approuve la convention de partenariat entre la CASA et l'association Silver Valley jointe à la présente délibération et autorise le président ou son représentant à la signer.
- **Article 3** : décide du versement d'une subvention de 75 000 € à l'association Silver Valley tel que prévu dans la convention
- **Article 4** : prend acte que ce soutien financier rend la CASA membre de droit de l'association Silver Valley.
- **Article 5** : dit que la dépense est inscrite au budget communautaire de l'exercice 2015 ;

Président de la Communauté d'agglomération
Seine-Amont

